



*[Signature]*

**Vie citoyenne, culturelle et sportive**  
**Action culturelle**

**Décision n° 2022-98**

**Objet :** Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec la société ENZO PRODUCTIONS

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre des 100 ans du cinéma Le Trianon et de l'édition de 2022 de la Fête de la Musique, la ville de Sceaux souhaite organiser le mardi 21 juin une animation musicale déambulatoire d'une fanfare,

Vu le projet de contrat de la société « ENZO PRODUCTIONS »,

Considérant que la société « ENZO PRODUCTIONS » répond aux besoins exprimés par la ville de Sceaux,

DECIDE de signer le contrat avec la société « ENZO PRODUCTIONS » pour un montant de 2 250 € HT, soit 2 373,75 € TTC.

PRECISE que les dépenses mentionnées dans les contrats seront inscrites au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 19 avril 2022



*[Signature of Philippe LAURENT]*

Philippe LAURENT